

Les immatriculations de véhicules
en Auvergne-Rhône-Alpes
2018*Encore une bonne année pour les immatriculations en Auvergne-Rhône-Alpes*

Pour la quatrième année consécutive, les immatriculations de véhicules neufs en Auvergne-Rhône-Alpes sont orientées à la hausse, avec une augmentation des ventes de 3,3 % par rapport à 2017. Cette progression apparaît toutefois de plus faible ampleur par rapport à celles enregistrées depuis 2015.

À l'exception du Rhône, tous les départements de la région connaissent une augmentation des immatriculations.

314 694 véhicules ont été vendus en 2018 en Auvergne-Rhône-Alpes ce qui représente 11,8 % des transactions nationales.

Les voitures particulières représentent toujours 78 % des nouvelles immatriculations pour atteindre en valeur absolue un niveau jamais observé depuis 2011.

Dans un contexte assez complexe les ménages et les entreprises ont encore investi en 2018 avec toutefois d'importants changements de comportement des acheteurs sur le segment de la voiture particulière, prépondérant sur le marché. De multiples facteurs se sont avérés déterminants. Le coût des carburants a connu des évolutions différenciées sous les effets conjugués de l'alignement progressif de la fiscalité du gas-oil sur celle de l'essence et des fluctuations du cours mondial du pétrole pour atteindre dès le mois de mai un prix au litre des deux carburants quasi-identique, à niveau élevé avec un sommet en octobre. De plus, sur ce même segment, les conséquences de la falsification des tests d'homologation des automobiles, une progression des préoccupations sanitaires et environnementales, influencent les décisions et poussent à la recherche de plus petites motorisations essence, moins émettrices de

particules fines et au rejet de CO₂ par kilomètre contenu.

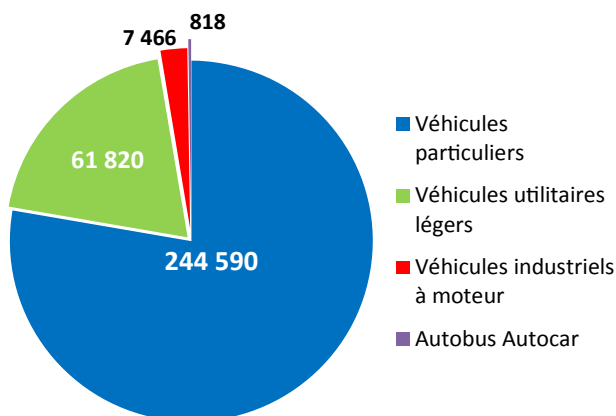
Ainsi au plan régional, la motorisation gas-oil ne représente plus que 38 % des ventes de voitures.

Des immatriculations de véhicules particuliers toujours en hausse

Au niveau national, avec 2 138 602 voitures particulières immatriculées en 2018, le marché connaît une progression annuelle de 2,8 % et atteint un niveau record jamais observé.

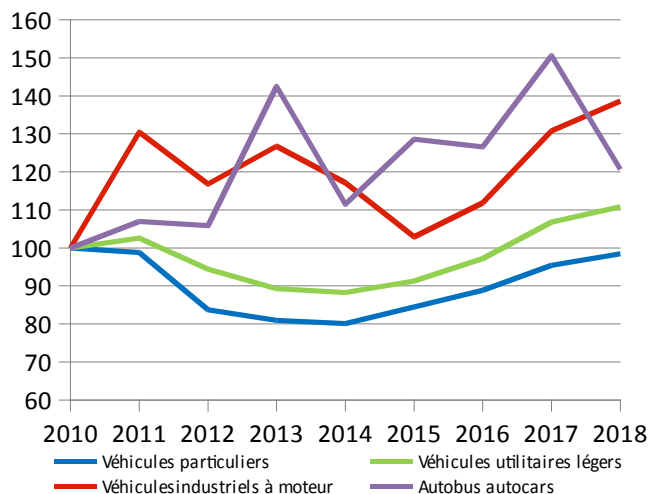
En Auvergne-Rhône-Alpes, 244 590 véhicules particuliers neufs ont été immatriculés en 2018, ce qui traduit une augmentation annuelle de 3,2 %, supérieure à celle observée au plan national. À l'exception du Rhône, tous les départements de la région enregistrent une progression par rapport à 2017, avec toutefois des niveaux différenciés.

Diagramme 1 : La part des catégories de véhicules dans les immatriculations de véhicules neufs



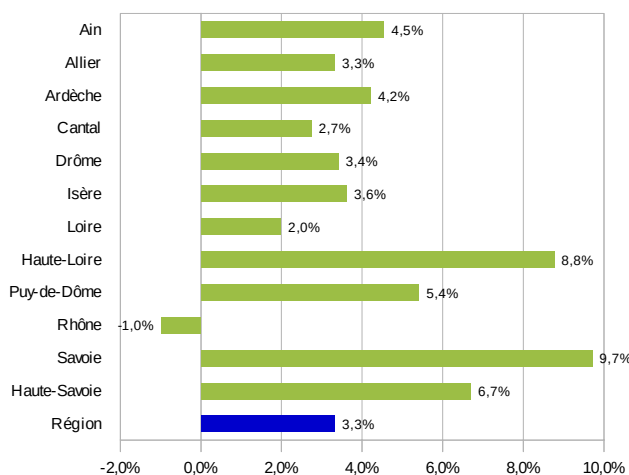
Source : SDES-DREAL RSVERO
En nombre de véhicules, Auvergne-Rhône-Alpes, 2018

Diagramme 2 : Evolution des immatriculations de véhicules neufs par catégorie de véhicules



Source : SDES-DREAL RSVERO
Indice base 100 en 2010, Auvergne-Rhône-Alpes, 2018

Diagramme 3 : Evolution annuelle des immatriculations de véhicules neufs par département



Source : SDES-DREAL RSVERO
En %, Auvergne-Rhône-Alpes, 2018

La Haute-Loire et la Savoie enregistrent des hausses de plus de 10 %. À l’opposé, les départements de la Drôme et de la Loire présentent des hausses inférieures à la moyenne régionale.

La part des loueurs et des voitures achetées directement par des entreprises progresse de 1,1 point par rapport à 2017 pour atteindre 46 % des ventes de voitures particulières neuves. En valeur absolue, ce secteur progresse de 5,8 % par rapport à l’année précédente.

Un recul du diesel qui se poursuit

Cette tendance déjà observée l’année dernière, aussi

bien au plan national que régional perdure en 2018 du fait de l’évolution de la demande de motorisation et de la typologie des véhicules particuliers neufs. Avec 94 115 voitures, le nombre de motorisations gas-oil enregistre une baisse sensible de 13 % par rapport à 2017 essentiellement au profit des motorisations essence qui avec 133 791 immatriculations environ progressent de 15 %. Les ventes de motorisations hybrides et de voitures électriques pures connaissent des augmentations respectives de 35 % et 21 %, mais ne représentent à elles deux qu’un peu moins de 7 % de part de marché. Le taux de diésélisation régional des voitures particulières neuves diminue depuis 2012 où il était de 71 % et amplifie son recul en 2018 pour atteindre 38 % des ventes. Cette évolution se fait au bénéfice des moteurs essence superéthanol dont la part de marché progresse de 5,8 points cette année pour atteindre 54,7 % des nouvelles immatriculations. Conséquence de cette évolution de comportement des acheteurs, la part des voitures particulières neuves nouvellement immatriculées qui émettent moins de 100 grammes de CO₂ par kilomètre augmente.

Les émissions moyennes de CO₂ des véhicules particuliers neufs restent quasi-stables pour la région et se situent à 112,2 grammes par kilomètre (contre 111,6 grammes par kilomètre au plan national). En Auvergne-Rhône-Alpes, la moyenne des émissions des voitures neuves est de 113 grammes pour les motorisations diesel et de 117 grammes pour les motorisations essence. Comme en 2017, les achats des particuliers restent en moyenne plus émetteurs que ceux des entreprises, respectivement 113 contre 111 grammes par kilomètre.

Les émissions moyennes des voitures neuves diffèrent selon les départements. Les départements de Savoie et

Tableau 1 : Les immatriculations de véhicules neufs par catégorie de véhicules selon le département

	Véhicules particuliers		Véhicules utilitaires légers		Véhicules industriels à moteur		Autobus autocars		Total	
	Nombre	Evolution annuelle	Nombre	Evolution annuelle	Nombre	Evolution annuelle	Nombre	Evolution annuelle	Nombre	Evolution annuelle
Ain	19 123	3,5%	3 918	11,4%	448	-6,5%	34	3,0%	23 523	4,5%
Allier	8 962	3,9%	1 695	-2,5%	299	15,4%	24	700,0%	10 980	3,3%
Ardèche	7 533	5,2%	1 654	2,3%	263	-5,1%	67	-14,1%	9 517	4,2%
Cantal	4 183	4,0%	1 013	-2,9%	269	11,2%	9	-57,1%	5 474	2,7%
Drôme	14 721	2,8%	3 946	6,0%	735	6,2%	80	-27,3%	19 482	3,4%
Isère	35 324	4,0%	8 379	2,4%	737	7,3%	103	-39,1%	44 543	3,6%
Loire	19 566	2,6%	4 984	-1,8%	706	13,7%	46	0,0%	25 302	2,0%
Haute-Loire	5 803	11,5%	1 493	0,9%	237	8,2%	15	-60,5%	7 548	8,8%
Puy-de-Dôme	18 597	4,2%	4 794	10,4%	605	4,7%	98	14,0%	24 094	5,4%
Rhône	60 518	-1,2%	19 242	0,6%	1 895	-2,6%	215	-33,4%	81 870	-1,0%
Savoie	17 202	10,2%	4 609	6,4%	665	21,1%	42	20,0%	22 518	9,7%
Haute-Savoie	33 058	5,3%	6 093	13,5%	607	23,1%	85	7,6%	39 843	6,7%
Auvergne-Rhône-Alpes	244 590	3,2%	61 820	3,8%	7 466	6,0%	818	-19,9%	314 694	3,3%
France métropolitaine	2 138 602	2,8%	456 300	4,4%	56 195	8,6%	6 228	-1,7%	2 657 325	3,2%

Source : SDES-DREAL RSVERO
En nombre de véhicules et %, Auvergne-Rhône-Alpes, France, 2018

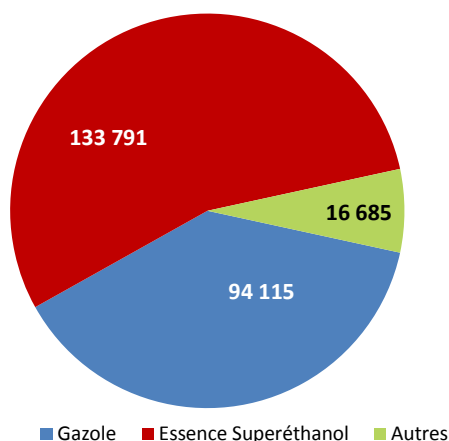
de Haute-Savoie affichent respectivement des émissions moyennes de 114,5 et 113,5 grammes. À l'inverse le Rhône et la Loire restent 1 gramme en dessous de la moyenne régionale. Les évolutions et constats sont contrastés entre départements. En effet, les départements des deux Savoie où les émissions moyennes de CO₂ des voitures neuves sont les plus élevées de la région, connaissent les plus fortes orientations à la baisse. D'autre part les départements du Rhône, de l'Ardeche et de la Drôme dont les émissions moyennes sont inférieures à la moyenne régionale, enregistrent des augmentations de 0,9 à 1,3 gramme.

En Auvergne-Rhône-Alpes en 2018, 20,4 % des voitures vendues émettent moins de 100 grammes de CO₂ par kilomètre, soit 3,4 points de moins qu'en 2017 et 5,8 points de moins qu'en 2016. Cette tendance baissière, constatée aussi au plan national, interroge sur la capacité des constructeurs à atteindre l'objectif des 95 % en dessous de 95 grammes en 2020 établi par la Commission européenne. Le département du Rhône reste le plus vertueux avec 24,6 % de voitures neuves émettant moins de 100 grammes de CO₂.

Des investissements professionnels toujours bien orientés

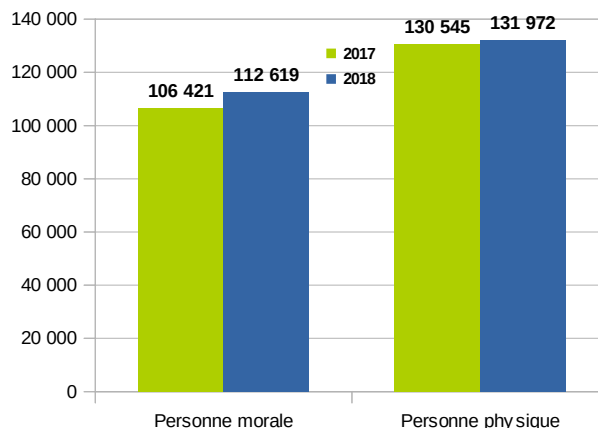
Les immatriculations de véhicules utilitaires légers neufs (poids inférieur à 3,5 tonnes) enregistrent en Auvergne Rhône-Alpes en 2018 une augmentation de 3,8 % contre + 4,4 % à l'échelle française. À l'exception des départements de l'Allier, du Cantal et de la Loire tous

Diagramme 5 : Les immatriculations de véhicules particuliers neufs par catégorie de véhicules selon le carburant



Source : SDES-DREAL RSVERO 2018
En nombre de véhicules, Auvergne-Rhône-Alpes

Diagramme 4 : Evolution des immatriculations de véhicules particuliers neufs selon la catégorie juridique du propriétaire

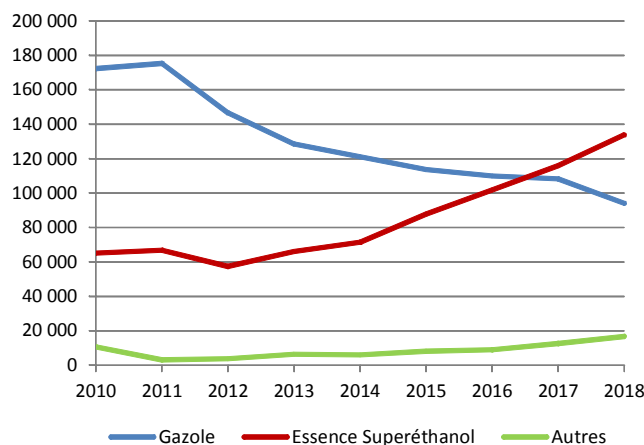


Source : SDES-DREAL RSVERO
En nombre de véhicules, Auvergne-Rhône-Alpes, 2017-2018

les autres présentent des progressions par rapport à 2017.

Pour la troisième année consécutive, le marché régional des véhicules utilitaires de plus de 3,5 tonnes, qui s'était retourné à la hausse en 2016, poursuit cette tendance avec une progression annuelle des immatriculations de 6 %, contre 8,6 % au plan national. La situation apparaît contrastée en fonction des départements pour ce secteur qui représente un peu moins de 24 % du total des immatriculations.

Diagramme 6 : Evolution des immatriculations de véhicules particuliers neufs par catégorie de véhicules selon le carburant



Source : SDES-DREAL RSVERO 2018
En nombre de véhicules, Auvergne-Rhône-Alpes

Pour en savoir plus

Site internet de la Dreal : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/connaissance-observation-statistiques-r3242.html>

Site du SDES : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/parc-et-immatriculations-des-vehicules-routiers?rubrique=58>

- Tableaux de données mensuelles, trimestrielles ou annuelles par région et département

Tableau 2 : Le parc de véhicules par catégorie selon le département

	Véhicules particuliers	Véhicules Utilitaires légers	Véhicules industriels à moteur	Autocars et autobus	Total
Ain	348 749	67 045	6 259	570	422 623
Allier	167 796	38 402	3 433	280	209 911
Ardèche	165 538	39 697	3 132	711	209 078
Cantal	72 926	20 078	2 604	308	95 916
Drôme	277 741	68 753	9 295	838	356 627
Isère	659 185	140 014	9 306	2 155	810 660
Loire	375 220	83 593	7 453	810	467 076
Haute-Loire	117 490	28 604	3 190	445	149 729
Puy-de-Dôme	336 131	71 523	6 634	940	415 228
Rhône	861 379	210 557	27 768	3 709	1 103 413
Savoie	240 295	59 056	6 592	737	306 680
Haute-Savoie	484 840	89 746	6 303	1 232	582 121
Auvergne-Rhône-Alpes	4 107 290	917 066	91 967	12 735	5 129 058
France métropolitaine	32 006 077	6 822 183	606 525	100 853	39 535 638

Source : SDES-DREAL RSVERO

En nombre de véhicules, Auvergne-Rhône-Alpes, France 01/01/2018

Méthodologie

Les données d'immatriculation proviennent du répertoire statistique des véhicules routiers (RSVERO) du Service de la Donnée et des Études Statistiques (SDES) du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations transmises par le ministère de l'Intérieur (Agence nationale des titres sécurisés) issues du système d'immatriculation des véhicules (SIV).

Les données présentées comprennent les véhicules particuliers, les camionnettes et camions, les véhicules automoteurs spécialisés, les tracteurs routiers et les autobus et autocars.

Ne sont pas compris les voiturettes, motocyclettes, cyclomoteurs, remorques et semi-remorques, tracteurs agricoles et autres véhicules agricoles. Sont également hors champ du répertoire les véhicules en transit temporaire (TT) et importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (véhicule en essais) ou en WW (immatriculation temporaire, en attente de formalités).

Les données sur le carburant des véhicules de transport et autobus-autocars sont issues des contrôles techniques de l'organisme technique central (OTC).

Les données de stock portent sur les voitures particulières de moins de 15 ans, autobus de moins de 17 ans et autocars de moins de 18 ans, camions, camionnettes et véhicules automoteurs spécialisés de moins de 20 ans, tracteurs routiers de moins de 10 ans.

Quelques définitions

- Véhicules particuliers : voitures destinées au transport de voyageurs comportant neuf places au plus.
- Camionnette : véhicules rigides destinés au transport de marchandises d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes.
- Camion : véhicules rigides destinés au transport de marchandises d'un PTAC supérieur à 3,5 tonnes.
- Véhicules automoteurs spécialisés : véhicules à moteur destinés à des usages autres que transport : travaux publics, ordures ménagères, ambulances, pompiers, fourgon funéraire, ...
- Tracteurs routiers : véhicules routiers conçus pour le remorquage de véhicules non automobiles (semi-remorques)
- Autobus et autocar : véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins 10 places assises. Les autobus sont destinés au transport urbain, les autocars sont utilisés en transport routier avec uniquement des places assises.
- Véhicules utilitaires légers : camionnettes et véhicules automoteurs spécialisés de PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes.
- Véhicules industriels à moteur : camions, véhicules automoteurs spécialisés de PTAC supérieur à 3,5 tonnes et tracteurs routiers.
- Carburants : la nomenclature des carburants est fixée par Arrêté du Ministère de l'Environnement de l'Énergie et de la Mer.
- Normes Euro : depuis le début des années 1990, la législation européenne a mis en place des normes d'émission, dites normes Euro, précisant les plafonds d'émissions de polluants autorisant l'homologation des véhicules neufs. Les versions actuellement en vigueur sont la norme Euro 6b pour les véhicules particuliers mis en service à partir du 1^{er} septembre 2015 et la norme Euro 6 pour les poids lourds mis en service à partir du 1^{er} janvier 2014.
- PTAC = poids total autorisé en charge

DREAL
Auvergne-Rhône-Alpes

Service :
Connaissance, Information,
Développement-Durable, Autorité
Environnementale

Adresse postale :
63033 CLERMONT-FERRAND
CEDEX 01

Directrice de publication :
Françoise NOARS

Rédaction
Jean-Yves POUYET

Réalisation :
Jean-Cyril DELCROS
Patrick GELY

www.auvergne-rhone-alpes
.developpement-durable.gouv.fr

Imprimé par :
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
63033 CLERMONT-FERRAND

ISSN 2493-5808
Septembre 2019

© DREAL 2019